



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JEAN LURCAT
Lycée des métiers des arts & des services aux organisations
25 avenue Albert Camus 66000 PERPIGNAN [0468502891]
<https://jean-lurcat-perpignan.mon-ent-occitanie.fr/>
www.facebook.com/ljlperpignanofficiel/ &
www.instagram.com/0660011d/

Partie réservée à l'administration

Demande déposée le

ANNEXE 1

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'UN VEHICULE PERSONNEL

Document à transmettre au bureau des stages minimum 3 semaines avant le début du stage.

En cas de refus ou d'absence d'acceptation, les frais de transport en véhicule personnel ne seront pas remboursés.

Réf : - Note de service n°93-179 du 24 mars 1993

- Conseil d'Administration du 03/11/2020 acte n° 7

A COMPLETER PAR L'ELEVE

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Domicile :

Numéro de téléphone : Adresse mail :

Type de véhicule et n° d'immatriculation :

Nom et prénom du propriétaire :

Assurance et n° de police :

Joindre les pièces justificatives avec la demande ;

- Copie de l'attestation d'assurance
- Copie de l'attestation d'assurance précisant que l'élève est autorisé à utiliser le véhicule (si celle-ci n'est pas à son nom).
- Copie de la carte grise
- Copie du permis de conduire
- Lettre de motivation expliquant les raisons d'utiliser son véhicule

AVIS DU DIRECTEUR DELEGUE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

M. BLASY, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (D.D.F.P.T.) du Lycée Jean Lurcat de Perpignan

Autorise N'autorise pas

M..... à utiliser son véhicule personnel pendant la durée de son stage pour les trajets domicile-stage.

Perpignan, le/...../.....

Le D.D.F.P.T.

DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Accord Refus

Perpignan, le/...../.....

Le Proviseur

